

LYON 4E Justice

# Le squat de la Croix-Rousse peut-il espérer un peu plus de temps ?



Des dizaines de membres du Collectif de soutien aux occupants du collège se sont rassemblés devant le Tribunal de Lyon afin de manifester leur solidarité envers les migrants. Photo Progrès/Elena JEUDY-BALLINI

**L'affaire opposant la Métropole aux occupants de l'ancien collège Maurice-Scève est passée devant le juge des référés ce mercredi. Maître Marie-Noëlle Fréry, l'avocate des migrants, a demandé un délai de 18 mois, avant l'expulsion. Le Tribunal rendra son verdict le 24 septembre.**

« C'est la première fois que je vois un tel engouement, une telle solidarité de toute ma carrière », s'exclame une avocate de la défense avec émotion alors que les bancs de la salle du tribunal d'instance de Lyon sont pleins à craquer. Il y a tant de monde à se presser pour assister aux premières plaidoiries dans l'affaire du squat de la Croix-Rousse opposé à la Métropole que la salle a des allures de métro bondé. Initialement prévue le 28 juin, l'audience avait lieu ce mercredi matin : le juge des référés avait été saisi par la Métropole pour obtenir l'expulsion des 300 migrants qui occupent, « sans droit, ni titre » l'ancien collège Maurice-Sève depuis septembre 2018. Propriété de la collectivité, le tènement doit être vendu à Vinci qui doit y

reconstruire la Maison de l'enfance et de la jeunesse du quartier d'ici à 2022. Le promoteur a besoin que les lieux soient vides pour déposer son permis de construire. C'est là l'une des raisons invoquées par la Métropole pour demander au tribunal « d'ordonner l'expulsion immédiate des occupants. »

#### David contre Goliath

Alors que dans la salle d'audience, des dizaines de membres du Collectif de soutien tiennent à témoigner à la barre en faveur des migrants, dans le hall d'accueil, les soutiens du collège se montrent d'humeur pessimiste. « Je crains que l'issue ne nous soit pas favorable », confie une femme. « Nous contre la Métropole, c'est un peu David contre Goliath. La situation irrégulière de certains migrants ne plaide pas en leur faveur. Il est vrai qu'en ce moment l'humain n'est plus une priorité en France, mais tout de même... Si le président du Tribunal donne raison à la Métropole, cela fera des centaines de personnes à la rue ! » À l'extérieur, en plein soleil, un grand rassemblement de soutien aux migrants réunit plu-

sieurs dizaines de manifestants.

**« Il faut traiter nos dossiers, sinon c'est comme si on nous poussait à l'illégalité »**

« Les migrants sont extrêmement anxieux », observe une bénévole. « Leur avenir est plus incertain que jamais. Ils se demandent ce qu'ils vont devenir. Et surtout, ils ne comprennent pas ce mépris, cette violence institutionnelle. » « Liberté ! Égalité ! Fraternité ! » scande un homme parmi les demandeurs d'asile. « La France rayonne à travers le monde avec une devise qu'elle n'applique pas toujours à tous », reprend la bénévole. « Ça ne nous amuse pas de vivre comme ça, nous rêvons tous de papiers en règle et d'une situation digne. Mais il faut traiter nos dossiers, sinon c'est comme si on nous poussait à l'illégalité », explique un jeune.

**« Pas d'inquiétude supplémentaire à avoir »**

À 10 h 30, l'audience s'achève. Maître Marie-Noëlle Fréry, avocate des habitants du collège, sort confiante, accueillie sur

le parvis par des bravos et un tonnerre d'applaudissements. « Le tribunal a pris le temps d'écouter les arguments de la Métropole et nos réponses. Nous avons demandé dix-huit mois de délai le temps de trouver des solutions de relogement. Le président rendra sa décision dans deux mois, le 24 septembre. » En s'adressant aux bénévoles et aux migrants,

elle ajoute : « D'ici là, il faut continuer à vous occuper de tout et à suivre vos demandes d'asile. Il n'y a pas d'inquiétude supplémentaire à avoir. Par ailleurs, Vinci a jusqu'à décembre 2020 pour déposer son permis de construire. Il n'y a donc aucune urgence à mettre tout le monde dehors ! »

**De notre correspondante locale, Elena JEUDY-BALLINI**

## L'avocate des migrants : « 250 à 300 demandeurs d'asile en attente »

« Nous avons là 250 à 300 demandeurs d'asile qui attendent depuis septembre 2018. Il suffirait que la préfecture les fasse passer du dispositif Dublin à la procédure normale pour que leurs dossiers avancent et qu'ils n'aient plus à subir cette attente infernale avec tous les problèmes psychologiques qui en découlent », explique Maître Marie-Noëlle Fréry, avocate des habitants du collège. Le conseil lyonnais connaît bien les questions relatives aux droits des étrangers. Avec Maître Tatiana Béchaux, elles représentent les occupants du collège face à la Métropole. Signé en 2013, le controversé dispositif Dublin délègue en effet la responsabilité de l'examen de la demande d'asile d'un réfugié au premier pays l'ayant accueilli.



**L'avocate Marie-Noëlle Fréry.** Photo Progrès/Elena JEUDY-BALLINI